



Direction
Départementale
des Territoires

PRÉFET DE L'ISÈRE

INFORMATION DES ACQUEUREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
COMMUNE DE PREBOIS
Avertissement : seuls les plans de zonage papier des
documents approuvés ont une valeur réglementaire
Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme

—DEPARTEMENT de L'ISÈRE—

Service Départemental RTM : Restauration des Terrains en Montagnes
42, Av. Marcellin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42, Av. Marcellin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 09 41 09

Direction Départementale de l'Équipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tél: 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE PREBOIS

zonage en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

N°INSEE 321

LEGENDE

INONDATIONS	
11	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
12	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2	Zone marecageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS	
51	Glissements importants - Construction interdite
52	Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
61	Zone dangereuse - Construction interdite
62	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDEMENTS	
7	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA : Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Établi: 198	Echelle 1 / 10000
Dessinateur:	Modifié: 198	
	Approuvé: 198	